



## La Fédération des Spécialités Médicales

regroupe les Conseils Nationaux Professionnels (CNP) de toutes les spécialités médicales, hormis celui de Médecine Générale. Chaque CNP comprend les principales structures de la spécialité, avec une gouvernance paritaire entre les exercices libéral et salarié.

La **FSM** se veut transversale et subsidiaire, ce qui lui permet de mener une réflexion constructive sur des thèmes communs, au service des CNP, en partenariat avec les autres acteurs du monde de la santé, en veillant à ne pas se substituer aux CNP dans leur représentativité propre.

Elle a notamment pour missions :

- de coordonner des travaux sur des sujets d'intérêt commun afin d'encourager les approches transdisciplinaires et les synergies entre CNP en particulier dans le champ du DPC et du maintien des compétences des médecins
- d'être force de propositions pour l'amélioration de la qualité des soins, de l'efficacité des prises en charge
- d'assurer une représentation auprès des pouvoirs publics

## Dates clés

- 1997** Créée à l'initiative du Pr Bernard Glorion, Président du CNOM, à l'occasion des premiers textes sur la FMC, la FSM regroupe initialement des sociétés savantes.
- 2007** Sous l'impulsion de plusieurs spécialités qui se sont organisées en « structures fédératives » la FSM décide d'évoluer pour rassembler des structures fédératives de spécialités au service de la qualité des pratiques et des soins : de nouveaux statuts sont adoptés en mai 2008.
- 2009** Les structures fédératives membres de la FSM prennent le nom de **Conseils Nationaux Professionnels (CNP)**. Une charte définissant leurs principes d'organisation et missions est adoptée par la FSM.
- 2010**
- 2019** Publication du décret du 9 janvier 2019 relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement des CNP et de la FSM.

## Les CNP

Un CNP est une structure fédérative, régie par une double gouvernance scientifique et professionnelle, qui réunit les différents organismes représentatifs de la spécialité (sociétés savantes, collèges, syndicats, structures universitaires...). Tous les CNP reposent sur les mêmes principes d'organisation.

Un CNP a notamment pour mission :

- de favoriser la convergence des orientations entre les différentes composantes de la spécialité
- de proposer des experts dans les domaines scientifiques et opérationnels liés à l'organisation et à l'exercice de la spécialité
- d'accompagner l'évolution des métiers et des compétences
- de définir les orientations prioritaires pluriannuelles de DPC et les parcours de DPC des spécialités
- de jouer un rôle d'interface entre la spécialité et les autres acteurs de la santé
- de participer à la mise en place des registres de pratiques

**Président :** Olivier Goëau-Brissonnière

**Vice-Présidents :** Anne Bellut et Jean-Dominique De Korwin

**Secrétaire général et secrétaire général adjoint :** Bertrand Dureuil et Jean-Michel Klein

**Trésorier et trésorier adjoint :** Marie-Laurence Poli-Mérol et Frédéric Fossati

**Membres :** Isabelle Barillot, Francis Dujarric, Thierry Lebret, Bernard Llagonne, Philippe Orcel, Pascal Schmidt et Laurent Verzaux

### Partenariats

2010	Le Ministère de la Santé La HAS
2011	L'INPES
2012	L'ASIP Santé L'IGAS
2013	L'ANSM Le CNOM L'ONIAM, la CNAMed
2014	L'ATIH La FNEHAD

Dans la convention signée avec la FSM, le Ministère de la Santé reconnaît « *l'intérêt de disposer d'un interlocuteur fédérant l'ensemble des instances médicales à caractère professionnel, quels que soient leur spécialité et mode d'exercice, à même de contribuer par ses analyses, recommandations et expertises à la politique d'amélioration et de promotion de la qualité des pratiques professionnelles* ».

«La FSM est un partenaire du Ministère comme conseiller et pour assurer la promotion et le déploiement des politiques publiques majeures du champ de la santé» Elle contribue à la structuration des CNP, au déploiement du DPC, à la qualité et à l'indépendance de l'expertise, à l'évolution des métiers et des compétences des professionnels de santé.

Ces partenariats ont comme point commun de confier à la FSM un rôle central dans la conduite de l'expertise professionnelle à laquelle ont recours ses partenaires et de reconnaître le rôle des CNP comme porte d'entrée vers les spécialités.

# La FSM réunit 41 CNP et 5 CNP associés

Addictologie

Allergologie

Anesthésie Réanimation et médecine péri-opératoire

Biologie des agents infectieux-Hygiène hospitalière

Biologie Médicale

Cardiovasculaire

Chirurgie de l'Enfant et de l'Adolescent

Chirurgie Maxillo-faciale et Stomatologie

Chirurgie Orthopédique et Traumatologique

Chirurgie Plastique, Reconstructrice et Esthétique

Chirurgie Thoracique et Cardio-Vasculaire

Chirurgie Vasculaire et Endovasculaire

Chirurgie Viscérale et Digestive

Dermatologie et Vénérologie

Endocrinologie, Diabétologie et Nutrition

Génétique Clinique, Chromosomique et Moléculaire

Gériatrie

Gynécologie Obstétrique et Gynécologie Médicale

Hématologie

Hépatogastroentérologie

Internistes

Maladies Infectieuses et Tropicales

Médecine Intensive - Réanimation

Médecine Légale et Expertises Médicales

Médecine Nucléaire

Médecine Physique et Réadaptation

Médecine du Sport

Médecine du Travail

Médecine d'Urgence

Médecine Vasculaire

Néphrologie

Neurochirurgie

Neurologie

Oncologie Médicale

Ophthalmologie

ORL et CCF

Orthopédie Dento-Faciale - Orthopédie Dento-Maxillo-Faciale

Pathologistes

Pédiatrie

Pneumologie

Psychiatrie

Radiologie et Imagerie Médicale

Radiothérapie Oncologique

Rhumatologie

Santé Publique

Urologie

Vigilance et Thérapeutique Transfusionnelles, Tissulaires et Cellulaires

